

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE LE BARROUX**

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Nombres de Membres**

En Exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Date de la convocation :  
19/09/2023  
Date de l'affichage de la  
délibération : 03/10/2023

**Objet : Occupation du  
domaine public à des  
fins commerciales**

L'an deux mille vingt-trois le 28 septembre à 20h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

**Étaient présents :** BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, GRILLET Gilles  
, ISNARD Maurane, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MENEGATTI  
Pascal, MONNET Bernard, RIME Fabien, THEOULLE Myriam VANONI Patricia

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** DARUD Gilbert, MARIN Véronique, PICARD  
Pascale, D'OLLONE Brigitte.

**Secrétaire nommé :** Gilles GRILLET

**Le Maire** informe les membres du Conseil municipal,  
Mr BATAILLER ne participe pas aux débats

VU la délibération en date du 29 Janvier 2009, autorisant Monsieur PHILIBERT Michel pour les Restaurants « Gajuléa » « L'Entre 'potes », d'occuper une partie du domaine public, Cours Louise Raymond,

**Considérant** la reprise du restaurant l'Entre 'potes par Monsieur NICOLET Arnaud par la SAS NICOLET avec une date d'ouverture déclarée pour le 5 avril 2023 et, l'occupation d'une partie du domaine public, 201 Cours Louise Raymond, par le propriétaire Monsieur Arnaud NICOLET, SAS NICOLET du Restaurant « L'Entre 'potes » depuis le 5 avril 2023,

**Considérant** que l'établissement « la Maison d'Eugène » représentée par Madame BATAILLER Yolande situé 1 Place de la Barbière occupant une partie du domaine public pour son activité de restauration  
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, 14 POUR, 1 ABSTENTION ;

- Monsieur Arnaud NICOLET d'occuper une partie du domaine public, à compter du 5 avril 2023,
- Maintient l'autorisation à Madame BATAILLER Yolande d'occuper une partie du domaine public
- Demande au maire de rédiger la convention correspondante d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales sur un tarif forfaitaire entre Monsieur Arnaud NICOLET SAS NICOLET (SIRET 948 738 307 00016) pour le restaurant « L'Entre 'potes », et la Commune de Le Barroux, ainsi que pour Mme BATAILLER « La Maison d'Eugène » (SIRET 4151838800031) sachant que cette convention sera renouvelée automatiquement d'année en année, une demande expresse d'annulation devra être formulée avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.
- Demande de dresser un arrêté de réglementation,
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public à 200 euros par an pour « l'Entre 'potes » et 100 euros par an pour la maison d'Eugène, et suivantes,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Le Secrétaire de séance, Gilles GRILLET**

**Le Maire, Bernard MONNET**

